



**Bureau communautaire
Mardi 25 Octobre 2022**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ,

Excusés : Mme Marie PASSIEUX, Mme Myriam GAIRAUD,

Demande de subventions sur l'Action « La Dourbie#2 Exploration en terre (in)connue » : Service Patrimoine.

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que le service Patrimoine, après une première journée réussie, en juin 2022, d'exploration sensible et de découverte patrimoniale des points d'intérêts situés aux abords de la Dourbie, sur sa partie amont, le public est convié à une seconde journée d'exploration, sur sa partie aval au départ des alentours du hameau de Bellefontaine et ce jusqu'à la confluence avec l'Hérault.

La randonnée, longue d'une dizaine de kilomètres amène les participants à s'approcher de la Dourbie, observer ses abords, la traverser, découvrir le patrimoine sur ses rives (moulins, ripisylve) mais également s'en éloigner pour l'observer dans le paysage depuis des points hauts, et comprendre, de là, les logiques historiques et géographiques du territoire.

Sur ce parcours, le public découvrira :

- Les fonctionnements des moulins et l'histoire industrielle de cette vallée en lien avec celle de Villeneuve et plus largement avec le Clermontais et le Lodévois.
- L'histoire des Hospitaliers de Nébian à travers trois sites marquants (la commanderie de Nébian, la carrière des meules et la tour du Puech Augé)
- Le site de la villa vinicole gallo-romaine de Saint-Bézard présenté par des chercheurs du CNRS qui ont fouillé le site pendant plusieurs années.

- Une autre époque de l'histoire viticole avec le Domaine de la Tour et les traces de la voie ferrée en bordure du domaine.

Au-delà de ces contenus historiques, la présence d'une technicienne de rivière, d'un naturaliste, d'un géologue permettra de découvrir les qualités et enjeux écologiques de la rivière et de ses abords ainsi que la géologie du secteur, qui a impacté les reliefs mais également le patrimoine. A l'issue du parcours, les vignerons du Domaine de la Dourbie présenteront les terroirs du secteur.

Au-delà de ces aspects techniques, des interventions artistiques proposées par la Compagnie Le Plus Petit Espace Possible amèneront le public à porter un regard sensible, à décaler les perceptions des lieux et de leur histoire.

Cette exploration est construite en partenariat avec le théâtre Le Sillon et les services GEMAPI et APN (activités de pleine nature) de la Communauté de communes du Clermontais. L'association « Les Chemins de Nébian » accompagne la démarche sur la définition du parcours et l'encadrement du public le jour J.

Au cours de cette journée, Radio Pays d'Hérault fera une captation sonore des interventions, un illustrateur dessinera les différents visages de la Dourbie et des lieux traversés, une journaliste suivra le parcours pour le mettre en récit de façon à livrer un « portait de la Dourbie » en sons, images et textes sous la forme d'un carnet de voyage diffusé par la suite.

Une centaine de personnes sont attendues pour la randonnée.

Le coût prévisionnel de cette action est estimé à 16 500€ TTC financé comme suit :

Financeurs	Participation en %	Montant TTC en €
DRAC	40%	6 600.00€
Agence de l'Eau	18%	3 000.00€
Autofinancement	42%	6 900.00€
TOTAL	100%	16 500.00€

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les subventions auprès de la DRAC pour un montant de Six-Mille-Six-Cents-Euros (6 600.00€), et auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de Trois-Mille-Euros (3 000.00€).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 26 octobre 2022

Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20230124-2022-88B-AU
Date de télétransmission : 24/01/2023
Date de réception préfecture : 24/01/2023